



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°82

Publié le 08 juillet 2022



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS.....

Direction.....

- Arrêté en date du 1^{er} juillet 2022 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre de compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime.....
- Arrêté en date du 1^{er} juillet 2022 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....
- Arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2022 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....
- Arrêté en date du 1^{er} juillet 2022 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre des compétences au titre de la tarification des prestations des CADA et CPH.....

Direction

ARRAS, le - 1 JUIL. 2022

N°2022-

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le cadre
de compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités des Hauts-de-France déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail,
du code rural et de la pêche maritime**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et 2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Madame Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2021 portant délégation de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais .

ARRÊTE :

Article 1: Subdélégation permanente de signature est donnée à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, directeur du travail à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France dans le ressort territorial du département du Pas-de-Calais dans les matières mentionnées en annexe 1.

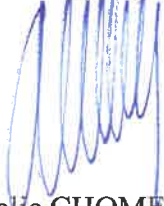
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, la délégation de signature accordée à Madame Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées en annexe 1 à :

- M. Christophe FAIDHERBE , directeur du travail

ARTICLE 3 : L'arrêté n°2022-40-06 du 14 février 2022 portant subdélégation de signature est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités du Pas-de-Calais et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France et de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le



Nathalie CHOMETTE

ANNEXE 1

Décisions et actes administratifs issus du code du travail ou du code rural et de la pêche maritime	Articles législatifs	Articles réglementaires
Ruptures conventionnelles Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail	L. 1237-14	R. 1237-3
Groupements d'employeurs Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise	L. 1253-17	D. 1253-4 à D.1253-11
Demande d'agrément du groupement d'employeurs	L. 1253-17	R. 1253-19
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-26
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative	L. 1253-17	R. 1253-27
Négociation collective Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale		D 2231-2 à 8, R 2231-9
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L. 3313-3 L. 3323-4 L. 3332-9	D. 3313-4 D. 3323-7 R. 3332-6
Institutions représentatives du personnel		
Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical	L. 2143.11	R. 2143-6
Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux : Comité social et économique Répartition des sièges entre les établissements : Comité social et économique central	L2314-13 L2316-8	R2314-3 R2316-2
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts en cas de litige portant sur la décision de l'employeur pour la mise en place du comité social et économique, Au niveau de l'entreprise Au niveau de l'unité économique et sociale	L2313-5 L2313-8	R2313-1 et R2313-2 R2313-4 et R2313-5
Répartition des sièges au comité de groupe	L. 2333-4	R. 2332-1
Mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés		
Recours en modification de la liste électorale	L 2122-10-1 à L. 2122-10-11	R. 2122-8 à R. 2122-26

Amendes administratives		
Signature des courriers d'information préalable en cas de manquement :		
A la réglementation relative au détachement des travailleurs	L. 1264-1, L. 1264-2, L. 1263-6 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du code du travail
A la réglementation de la durée du travail, repos et décompte de la durée du travail	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Au paiement du smic ou des salaires minima conventionnels	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1, R 8115-2, R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux conditions d'emploi des mineurs à des travaux interdits ou réglementés	L. 4753-1 et L. 4753-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 R 8115-10 du code du travail
Aux obligations de repérage de l'amiante avant travaux	L. 4754-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux règles applicables aux installations sanitaires, d'hébergement et de restauration	L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail	R 8115-1,R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10
Aux décisions d'arrêts de travaux de l'inspection du travail	L 4752-1 du code du travail	R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
Aux demandes de vérification, analyse ou mesures	L.4752-2 du code du travail	R.8115-1, R.8115- 2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail
A l'obligation de déclaration en vue de la délivrance de la carte d'identification professionnelle dans le BTP	L. 8291-2 du code du travail	R.8115-2 R. 8115-7, et R. 8115-8 du code du travail
A la réglementation relative à l'emploi des stagiaires	L. 124-17 du code de l'éducation	R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du code du travail

Durée du travail		
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail,	L3121-21	R. 3121-10
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail	L3121- 24	R. 3121-15 R. 3121-16
Dérogations à la durée maximale moyenne et/ou absolue du travail concernant une entreprise relevant d'un même type d'activités sur le plan régional ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime	L713-13 et 14	R713-13 R713-21 R 713-14
Hygiène Sécurité		
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L. 1251-10 L. 4154-1	R4154-5 D4154-3 et 4
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers		R. 4533-6
Dispenses en matière d'incendie et explosion		R 4227-55 R4216-32
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L. 4721-1 1° et 2° L. 4721-2	R. 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'Inspecteur (R4722-10)		R. 4723-5
Alternance Apprentissage		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 4733-8 à 10 L. 6225-4 à L. 6225-6	R 6225-9 et s. et R 4733-13
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D. 6325-20
Transaction pénale		
Établissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 L. 8114-7	R. 8114-3 à 5
Transmission au procureur de la République pour homologation de la proposition de transaction acceptée par l'auteur de l'infraction	L. 8114-6	R. 8114-6 alinéa 1
Divers		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D. 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R. 7413-2



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le - 1 JUIL. 2022

N°2022-

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-32 du 26 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 et plus particulièrement son article 2 portant délégation de signature à M Emmanuel RICHARD, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du NORD ;



Vu l'arrêté préfectoral 03-31-0005 du 31 mars 2021 et plus particulièrement ses articles 3 et 7 portant délégation de signature à M Daniel RAMELET, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la SOMME ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Véronique ALIES, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'OISE ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021-37 du 29 juin 2021 et en particulier les articles 3 et 7 portant délégation de signature à M Bertrand VANDEMOORTELE, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l' AISNE.

Arrête :

ARTICLE 1 : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdélégée à titre permanent à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, directeur du travail et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdélégée aux chefs de pôle, chefs de service, chefs d'unité et déléguée départementale à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées et les délégataires désignés en annexe 1.

ARTICLE 4 : L'arrêté l'arrêté n°2021-40-36 du 03 août 2021 portant subdélégation de signature est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.


Nathalie CHOMETTE.

ANNEXE 1

Actes relevantants de la compétence des préfets de département mutualisés en DDETS du Pas-de-Calais

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Ressort d'exercices des compétences	Subdélégués En cas d'absence ou d'empêchement
Remboursement des frais des conseillers des salariés Articles législatifs : L1232-10 et L1232-11 Articles réglementaires : D1232-7 à D1232-10	Région des Hauts-de-France	M. Christophe FAIDHERBE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le - 1 JUIL. 2022

N°2022-

**Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et de M. Fabrice RINGEVAL directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 portant nomination de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;



Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-32 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-27 du 14 avril 2021 portant suddélégation de signature de Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques ;

Arrête :

ARTICLE 1 : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à titre permanent à Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe, directeur du travail et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Monique GUILLEMOT-RIOU et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée aux chefs de pôle, chefs de service, chefs d'unité et déléguée départementale à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées et les délégataires désignés en annexe 1 et annexe 2.

ARTICLE 3 : Les présentes dispositions remplacent celles de l'arrêté n°2021-40-33 du 29 avril 2021 l'arrêté n°2021-40-36 du 03 août 2021, et l'arrêté n°2022-40-06 du 14 février 2022 qui sont abrogés ;

ARTICLE 4 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Nathalie CHOMETTE.



Annexe 1 : Actes relevant de la compétence du préfet de département

Administration générale et compétences ex DDCS

**accordés par arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 2021-40-32
dont la subdélégation est accordée en DDETS du Pas-de-Calais**

Domaines de compétence de l'arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 40-32 du 26 avril 2021	Entité d'encadrement du délégataire	Nom du délégataire	Grade du délégataire
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>II : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Tous courriers, notes, actes et décisions relevant de ce domaine et notamment :</p> <p>II-1 : l'avis sur les demandes d'agrément des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;</p> <p>II-2 : les demandes d'agrément des Établissements d'Information, de Consultation ou de Conseil de Familles (EICCF) ;</p> <p>II-3: les avis sur les demandes d'agrément des associations dans le cadre du parcours de sortie de la population et de la traite des êtres humains ;</p> <p>II-4 : la reconnaissance de l'aptitude aux activités de conseil conjugal au sein des espaces pour la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS).</p>	Délégation aux droits de femmes	Virginie HOFFMAN	Attachée principale des administrations de l'État

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>VI – Stratégie de lutte contre la pauvreté, stratégie de protection de l'enfance et stratégie pour le logement d'abord</p> <p>VI-1 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes de subvention des organismes agissant dans la mise en œuvre de ces stratégies.</p> <p>VII – Missions d'inspection, contrôle audit et évaluation de structures</p> <p>VII-1 : Les contrôles prévus aux articles L 313-13 et L 331-1 du CASF.</p> <p>VII-2 Les mesures de police administrative (Articles L313-13 et suivants du CASF).</p> <p>VII-3 L'exercice des missions, de contrôle et l'évaluation des projets subventionnés.</p> <p>VII – Missions d'inspection, contrôle audit et évaluation de structures</p> <p>VII-1 : Les contrôles prévus aux articles L 313-13 et L 331-1 du CASF.</p> <p>VII-2 Les mesures de police administrative (Articles L313-13 et suivants du CASF).</p> <p>VII-3 L'exercice des missions, de contrôle et l'évaluation des projets subventionnés.</p>	<p>Pôle Appui à la Stratégie</p>	<p>Patrick DEBRUYNE</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales Hors classe</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Service Accompagnement Mutations Économiques</p>		

	Service Politique du Titre/ VAE		
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-1-E : Établissement et utilisation des tableaux de bord ;</p> <p>III-1-1-F : Demande d'information à caractère financier</p> <p>III-1-2 : Procédures d'autorisation (article R 313-1 et suivants du CASF) ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-E : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des évaluations internes et externes (article L 312-8 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p> <p>IV-5 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes d'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (art R 365-1-2° et R 365-1-3° du CCH)</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia HARCHIN, subdélégation est donnée à :</p>	<p>Julia HARCHIN</p> <p>Aviva MAX</p>	<p>Attachée principale des administrations de l'État</p> <p>Inspectrice Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale</p>

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-1-F : Demande d'information à caractère financier ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'urgence et dispositifs migratoires</p>	<p>Sophie MAZET</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>III-1-2 : Procédures d'autorisation (article R 313-1 et suivants du CASF) ;</p> <p>III-1-2-A : Réception des demandes d'autorisation présentées en application de l'article L 312-1 du CASF (article R-313-4 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-B : Réclamation des pièces manquantes ou incomplètes (article R 313-5-1 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-C : Notifications de décisions (article R 313-7 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-E : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des évaluations internes et externes (article L 312-8 du CASF) ;</p> <p>III-1-2-G : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des appels à projets sociaux (article L 313-1-1 du CASF).</p> <p>IV-5 : Toute correspondance relative à la réception et à l'instruction des demandes d'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (art R 365-1-2° et R 365-1-3° du CCH).</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'insertion et au logement adapté</p>	<p>vacant</p>	

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Unité Protection des pupilles de l'État</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BRECKPOT, subdélégation de signature au titre des V1-1 est donnée à : Sabrina BOUNEDER</p>	<p>Bruno BRECKPOT</p> <p>Charlotte LAMBERT Françoise DRON Claudie BLAIRE Sabrina BOUNEDER</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales</p> <p>Secrétaire administrative Secrétaire administrative Adjointe administrative Adjointe administrative</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p> <p>VIII – Missions en matière de politique de la ville :</p> <p>VIII-1 : les accusés de réception reconnaissant le caractère complet d'un dossier de demande de subvention d'investissement.</p> <p>VIII-2 : les accusés de réception reconnaissant le caractère complet d'un dossier de demande de subvention de fonctionnement.</p>	<p>Pôle Développement des Territoires</p>	<p>Alexandre DHESE</p>	<p>Attaché principal des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie</p>	<p>Florence TARLEE</p>	<p>Directrice du Travail</p>

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p> <p>IV-1 : Le logement des publics prioritaires :</p> <p>IV-1-2 : Courriers adressés aux usagers en demande de logement.</p> <p>IV-2 : Le droit au logement opposable :</p> <p>IV-2-3 : Information des personnes dont la demande a été acceptée par la commission de médiation prévue à l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, concernant le bailleur chargé de leur relogement ;</p> <p>IV-2-4 : Courriers relatifs au secrétariat de la commission départementale de médiation : accusés de réception des recours déposés au titre des articles L 300-1 et L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, courriers adressés aux requérants, convocations des membres de la commission départementale de médiation, notifications aux requérants des décisions des décisions de la commission départementale de médiation.</p> <p>IV-3 : Prévention des expulsions du ressort de l'arrondissement d'Arras :</p> <p>IV-3-1 : Courriers adressés aux locataires, propriétaires et mairies relatifs aux commandements de payer.</p> <p>IV-4 : La commission départementale de conciliation :</p> <p>IV-4-1 : Courriers adressés aux usagers saisissant la commission départementale de conciliation ;</p> <p>IV-4-2 : Courriers de réponse adressés aux usagers relatifs aux relations locales.</p>	<p>Unité Fonctions sociales du logement</p>	<p>Antoine VAN-MACKELBERG</p>	<p>Attaché des administrations de l'Etat</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Unité Fluidité des parcours</p>	<p>Stéphane COQUERELLE</p>	<p>Attaché stagiaire des administrations de l'Etat</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Unité Insertion par l'activité économique</p>	<p>Isabelle HANOT</p>	<p>Inspectrice du travail</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité</p>	<p>Section centrale du travail</p>	<p>Christophe FAIDHERBE</p>	<p>Directeur du Travail</p>

I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Service de renseignement sur le droit du travail	Christophe FAIDHERBE	Directeur du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Arras	Samuel RENARD	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Lens-Hénin	Catherine HERLEM	Directrice adjointe du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Béthune-Saint Omer	Eric MANNER	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel l'agent a autorité	Unité de contrôle Boulogne-Littoral Arras	Catherine PERRELLO	Directrice adjointe du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; sur lequel l'agent a autorité I-3 : Comité médical et commission de réforme I-3-1 : Gestion de la commission de réforme : constitution et présidence. Avis émis en commission de réforme statuant pour les personnels relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière. ; I-3-2 : Suivi du comité médical : pour les personnes relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ;	Unité Comité médical et commission de réforme (conseil médical)	Dominique ROBILLARD	Secrétaire administrative de classe supérieure

Annexe 2 :

**Actes relevant de la compétence du préfet de département délégués à la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
Missions en matière d'emploi, de mutations économiques et de formation professionnelle**

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	Nom du déléguataire	Entité d'encadrement et grade du déléguataire	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE CODE (1)
	A - SALAIRES			
A-1	Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux à domicile	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7422-2 et L.7422-3 R.7422-1 ; R.7422-2
A-2	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7422-6, L.7422-7 et L.7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.3141-23
A-4	Décisions en matière de remboursement de frais de déplacements (réels ou forfaitaires) ; exposés par les conseillers du salarié	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. D.1232-7, D.1238-8, D.1232-9
A-5	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.1232-11

B – HÉBERGEMENT DU PERSONNEL			
B-1	Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail Art. 1 loi 73-548 du 27/06/1973
C – NÉGOCIATION COLLECTIVE			
C-1	Appréciation de la qualification des emplois menacés dans le cadre de la négociation triennale	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail Art. L.2242-15 à L.2242-20 Art. D.2241-3 et D.2241-4
D – CONFLITS COLLECTIFS			
D-1	Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail Art. L.2523-2
E – AGENCE DE MANNEQUINS			
E-1	Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail Art. L.7123-14 Art.R7123-15, R7123-17.R.7123-17-1
F – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS			
F-1	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail Art. L.7124-1 à L. 7124-3 - Art R.7124-1 à R.7124-5

F-2	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7124-5
F-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.7124-9
F-4	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.4153-6 Art. R.4153-8 et R.4153-12 Art. L.2336.4 du Code de la santé publique
G – APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE				
G-1	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3 Art. R.6223-16 et Art. R.6225-4 à R. 6225-8
G-2	Dérogation au plafond d'apprentis par maître d'apprentissage accordée par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. R5112-11 à R5112-18 Art. R 6223-6 à R6223-8
H – PLACEMENT PRIVE				
H-1	Enregistrement de la déclaration préalable d'activité de placement	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. R.5323-1 et R.5323-6

I – EMPLOI			
I-1	Aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		Art. L.5121-3 et Art. D5121-11
I-2	Aide aux salariés placés en activité partielle		Art.5122-1;L5122-2;L.5122-4 Loi n°2020-734 du 17 juin 2020
I-3	Activité partielle en cas de réduction d'activité durable		Décret n°2020-926 du 28 juillet 2020
I-4	Aides aux actions de reclassement de reconversion professionnelle		R5122-1 à R5122-26 du code du travail Art. L. 5123-1 à L. 5123-9
I-5	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise		Art. L.5141-2 à L.5141-6 Art. R.5141-1 à R.5141-3
I-6	Diagnostics locaux d'accompagnement	Alexandre DHESE	Circulaires DGEFP n°2002-53 du 10/12/2002 et n°2003-04 du 04/03/2003
I-7	Dispositif garantie jeunes	Alexandre DHESE	L.5134-110 et suivants R5134-161 et suivant Art. L5131-6 à L5131-7 Art. R5131-16 et suivants
I-8	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne et courriers relatifs aux services à la personne	Florence TARLEE	Art. L.7232-1, L.7232-1-1, L.7232-1-2, L.7232-5 R.7232-11

I-9	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Art. D.6325-24 circulaire n°97/08 du 25/004/1997 et instruction n° DGEFP/SDPAE/MIE/2016/214 du 29 juin 2016
I-10	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique et toutes décisions relatives au fonds départemental d'insertion	Florence TARLEE	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie Directrice du Travail	Art. L.5132-2 et L.5132-4 Art. R.5132-44 et L.5132-45 R.5132-46
I-11	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments "entreprise solidaire d'utilité sociale" et courriers relatifs aux entreprises solidaires d'utilité sociale	Florence TARLEE	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie Directrice du Travail	Art. L.3332-17-1 et R.3332-21-3
I-12	Actes afférents au secrétariat de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et à celui des sous-commissions ou commissions restreintes correspondantes	Florence TARLEE Alexandre DHESSE	Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie - Directrice du Travail Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Décret n°2006-665 du 07/06/2006 Art R.5112-11 du code du travail
I-13	Agrément des comités de bassin d'emploi	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire Décret n°2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux comités de bassin d'emploi et au comité de liaison des comités de bassin d'emploi

I-14	Demande d'informations concernant les dispositifs d'aide à l'emploi	Alexandre DHESSÉ	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Décret n° 2009-1696 du 29/12/2009 relatif aux demandes d'informations concernant certains dispositifs d'aide à l'emploi
I-15	Arrêtés fixant la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors de l'entretien préalable à la signature d'une rupture conventionnelle	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art. L 1232-7, D. 1232-4 à D.1232-12
I-16	Dérogation au repos dominical	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art L3132-20 du code du travail
J- REDUCTION, SUSPENSION OU SUPPRESSION DU REVENU DE REMPLACEMENT				
J-1	Recours administratifs et juridictionnels formés à l'encontre des décisions de suppression du revenu de remplacement et de pénalité administrative antérieures au 1er janvier 2019.			Décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi
K – FORMATION PROFESSIONNELLE				
K-1	Rémunération des stagiaires, abandon de stage agréé par l'État	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art R.6341-48, R.6341-44, R.6341-48

L – OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS				
	Agrement des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	Christophe FAIDHERBE	Service de la Section Centrale Travail Directeur du Travail	Art R.5212-15, R.5212-17
M – TRAVAILLEURS HANDICAPÉS				
M-1	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé pour l'exercice d'une fonction indépendante	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Art. R.5213-52 Art. D.5213-54 à D.5213-
M-2	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Art. L.5213-10 Art. R.5213-33 à R.5213-38
M-3	Aides au poste attribuées aux entreprises adaptées	Alexandre DHESSE	Pôle Développement des Territoires Attaché principal des administrations de l'Etat	Art. L.5213-19 Art. R.5213-76 d

(1) Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le **1 JUIL. 2022**

N°2022-

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais dans le
cadre des compétences au titre de la tarification des prestations des CADA et CPH**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et de M. Fabrice RINGEVAL directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;



Vu la convention de délégation de gestion au titre de la tarification des prestations des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et des centres provisoires d'hébergement du 17 mai 2022 du préfet de la région des Hauts-de-France et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-27 du 14 avril 2021 portant subdélégation de signature de Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques ;

Arrête :

ARTICLE 1 : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les textes susvisés est subdéléguée à titre permanent à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe échelon spécial de l'administration de l'État.

ARTICLE 2 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.


Nathalie CHOMETTE.